



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFAE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B. - VICENTE.

N° 2016/83

Objet : Budget Annexe Ordures Ménagères : amortissement de biens acquis avant 2007

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté que sur le Budget Annexe Ordures Ménagères les amortissements n'ont été réalisés qu'à compter de 2008. Pour cela, tous les biens encore dans l'actif acquis avant cette date n'ont pas été amortis.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre une disposition de régularisation sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement ou d'investissement car cette régularisation se réalise par des opérations d'ordre non budgétaire (Comptes 1068 et 1021).

Monsieur le Président détaille les amortissements à régulariser :

	N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur initiale	Durée amort	Valeur à régulariser
2158	12	COLLECTE SELECTIVE FABRICATION	31/12/2008	4.196,95	4	1.929,95
2158	1/99	CONTENEURS OM	01/01/1999	3.781,87	0	3.781,87
2158	2005 01	DIVERS OUTILLAGES	31/05/2005	1.159,22	0	1.159,22
2158	2006 01	VESTIAIRE ATELIER	31/07/2006	129,95	0	129,95
2158	2007 01	COLONNES VERRE	22/06/2007	342,14	0	342,14
2158	2007 02	TABLE	01/01/2007	192,40	0	192,40
2158	2007 03	CUMULUS	01/01/2007	777,40	0	777,40
2158	2007 04	35 CONTENEURS - 60 CAISSETTES	03/08/2007	6.685,64	0	6.685,64
2158	3/00	CONTENEURS OM	01/01/2000	3.564,53	0	3.564,53
2158	3/98	CONTENEURS OM	01/01/1998	7.786,20	0	7.786,20
2182	2003 02	CAMION DAF 15/10	15/10/2003	66.624,26	0	828,71
2184	2/2004	6 ARMOIRES VESTIAIRES	31/12/2004	551,77	0	551,77
2188	140 OM	CONTENEURS DE 1984 A 1995	31/12/1995	89.698,97	0	89.698,97
2188	2001 01	3500 SACS COLLECTE	01/01/2001	5.196,38	0	5.196,38
2188	2001 02	215 DALLES PREFABRIQUEES SOCLES	31/07/2001	70.233,14	0	70.233,14
2188	2001 03	415 CONTENEURS OM	29/06/2001	65.829,90	0	65.829,90
2188	2001 04	8 CITY BULLES	23/10/2001	10.210,43	0	10.210,43
2188	2001 05	1350 CAISSETTES	01/01/2001	14.276,35	0	14.276,35
2188	2003 04	2 SOCLES	02/11/2003	662,27	0	650,10

2188	2004 01	29 CITY BAC	26/11/2004	4.699,68	0	4.699,68
2188	2005 02	8 COLONNES VERRE	26/09/2005	8.978,61	0	8.978,61
2188	2005 03	100 BACS (80 VERTS-20 JAUNES)	26/09/2005	15.536,04	0	15.536,04
2188	2006 02	120 BACS	16/10/2006	17.868,24	0	17.868,24
2188	2007 05	5 COLONNES CITY BULLES	23/04/2012	5.963,56	0	2.979,00
2188	2007 06	3 EXTINCTEURS LOCAL VIELMUR	01/01/2007	656,01	0	656,01
2188	2007 07	10 SOCLES CONTENEURS	21/12/2007	1.266,32	0	1.266,32
TOTAL A REGULARISER						335.808,95

Monsieur le Président propose que le total de 335.808,95 € à régulariser soit imputé au compte 1068 pour un montant de 191.943 € et au compte 1021 pour un montant de 143.865,95 €.

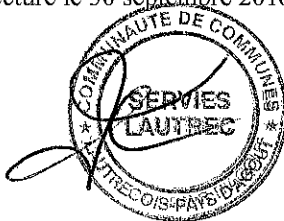
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la régularisation des amortissements du Budget Annexe Ordures Ménagères comme détaillés ci-dessus,
- décide que la somme de 335.808,95 € sera régularisée par opération d'ordre non budgétaire imputée au compte 1068 pour un montant de 191.943 € et au compte 1021 pour un montant de 143.865,95 €,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président et au Trésorier pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2016.



Le Président,

Raymond GARDELLE

